



Mairie

Tel :04 79 36 80 11

Courriel :

accueil@saintjeandechevelu.fr

Site :

www.saintjeandechevelu.fr



Commune-de-Saint-Jean-de-Chevelu

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 14h00 – 18h00

Jeudi : 14h00 – 18h00

les samedis 7 et 14 mars :

9h00 - 12h00

Cantine :

cantinesaintjeandechevelu@gmail.com

Bibliothèque :

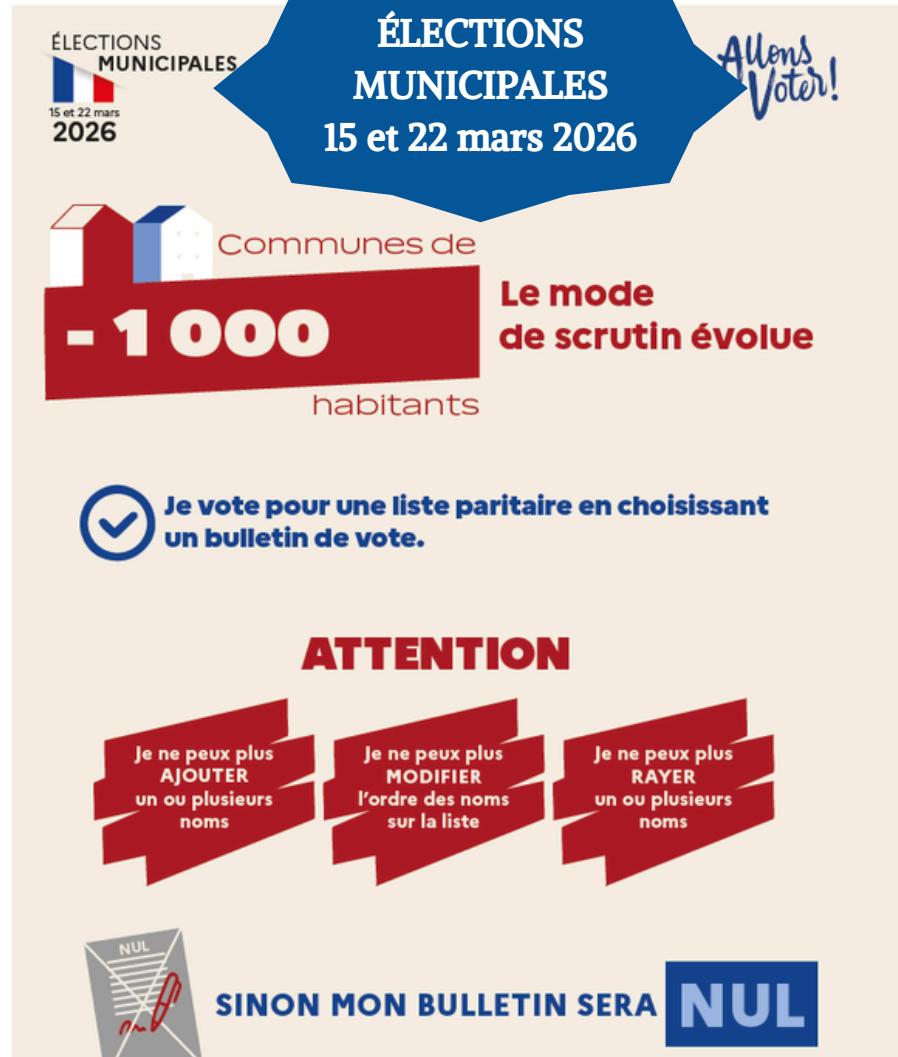
lundi : de 16h00 à 19h00

mercredi : de 09h30 à 11h30

Tél : 04 79 36 34 45

biblio.chevelu@orange.fr

Adresse électronique :
stjeancommunication@gmail.com



Vous ne pouvez être présent pour voter le jour des élections ?

Pensez à faire une **procuration** !

Le vote par procuration permet à tout électeur empêché ou absent le jour du scrutin de confier son vote à une personne de confiance.

La démarche est simple et gratuite : elle peut se faire en ligne via www.maprocuration.gouv.fr, puis être validée en commissariat ou gendarmerie, ou bien directement au commissariat ou gendarmerie.



FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La Mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 2 mars 2026
Il n'y aura pas de permanence le samedi 21 mars 2026

ÉCOLE - DÉROGATIONS

Les dossiers pour les demandes de dérogations sont à récupérer en Mairie, et devront être déposés avant le 26 mars 2026.

La commission dérogation se réunira à la Mairie pour les étudier le 30 mars.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF RAPPEL :

La station d'épuration a encore été obstruée par des déchets.

Afin de préserver les canalisations d'assainissement collectif, merci de ne jeter dans les WC que du papier toilette !

Les lingettes, protections hygiéniques, tampons, préservatifs, coton, fil dentaire, litières, médicaments, huiles de vidange, huile moteur, graisses alimentaires et produits toxiques provoquent des bouchons et des pannes.

De tels comportements contribuent à la pollution du milieu naturel et au dérèglement de l'écosystème.

Et surtout, ils entraînent une nette augmentation des dépenses qui devront être répercutés sur le prix à payer des abonnés.



RAPPEL RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX D'ARTIFICES

Afin de garantir la sécurité de tous et de préserver la tranquillité publique, la commune souhaite rappeler la réglementation en vigueur concernant l'usage des feux d'artifice sur le territoire communal.

Les articles pyrotechniques de catégories F1 et F2, destinés au grand public, doivent être manipulés avec prudence et uniquement dans des espaces dégagés, en respectant les distances de sécurité. Les catégories F3 et F4 sont strictement réservées aux artificiers titulaires d'une qualification professionnelle.



Pour une utilisation sur un domaine public, l'utilisateur a l'obligation de faire une demande en Mairie et attendre son autorisation pour effectuer son tir. Sans agrément de sa part, les artifices, pétards ou autres articles ne pourront être utilisés sur la voie publique.

L'usage des feux d'artifice peut être limité ou interdit en période de vent fort, de sécheresse ou lors d'événements particuliers susceptibles de créer un risque pour les personnes ou les biens. Des restrictions horaires peuvent également être imposées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance pour garantir la sécurité de chacun.

PROJET ENVIRONNEMENTAL ET SOLIDAIRE : LA COLLECTE DE MOBILES USAGÉS

Vos vieux mobiles s'entassent dans vos tiroirs ?

La collecte est la première étape du recyclage des smartphones.

Cette phase cruciale est de votre responsabilité, alors on compte sur vous !

Une boîte de collecte de téléphones mobiles est à votre disposition en Mairie.

Cette collecte permet de préserver l'environnement, de soutenir et de participer à l'économie sociale et solidaire.



CONSEILLER NUMERIQUE

Fwaz ALMOKDAD, conseiller numérique, vous propose deux types d'accompagnement :

Accompagnement individuel (sur rendez-vous) :

Lors de séances personnalisées de 45 minutes à 1 heure, Fwaz répond à vos questions et vous aide à développer vos compétences numériques selon vos besoins et vos envies.

Ateliers collectifs (programme trimestriel) :

Des ateliers thématiques sont organisés par groupes de 6 personnes, sur des sujets variés tels que : la sécurité informatique, le traitement de texte, la gestion des e-mails, l'organisation de vos contenus numériques (photos, documents, etc.)

Chaque atelier dure environ 1h30 et permet d'apprendre dans une ambiance conviviale.

EN MARS :

Trois séances pour mieux protéger votre quotidien :
03, 10 et 14 mars de 14 h à 15 h30



Deux séances pour sécuriser et optimiser vos usages :

24 et 31 mars de 14 h à 15 h 30



Plus d'informations et inscriptions auprès de Fwaz ALMOKDAD

07 56 47 23 72 | fwaz.almokdad@ccla.fr

Permanences du conseiller numérique sur rendez-vous : Lundis et mardis de 09 h - 12 h / 14h - 17 h
8 place du kiosque 73170 YENNE

CAFÉ DES FAMILLES



Un lieu de rencontre pour échanger entre parents.

Prochaine rencontre pour le mois de mars :

le lundi 9 mars 2026



ASSOCIATIONS : QUE FAIRE CE WEEK-END



Vendredi 6 mars
18h30

Salle des fêtes

CONFÉRENCE

Florence Lelong, conservatrice – restauratrice de sculptures de ARC-Nucléart à Grenoble, présentera l'état des connaissances acquises sur cette Vierge de Pitié en bois polychromé, ainsi que les interventions de conservation et restauration qu'elle a réalisées et celles envisagées dans un avenir proche pour accroître sa valorisation.



Samedi 7 mars
20h30

Maison Forte
Champrovent

CONCERT

Un voyage dans différentes cultures et dans le temps, qui va d'une tarantelle sicilienne à une chanson de Brassens, en passant par un air baroque et une bossa-nova.

Réservation obligatoire :
ladefenseduchat@gmail.com



Dimanche 8 mars

Salle des fêtes

COINCHE

13h30 : inscriptions
14h00 : début des parties

10€/personne
tous primés !

